



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - à compter du 1er janvier 2012 -

Monsieur Albert BERTHELET, conseiller municipal, expose :

« Mes Chers Collègues,

Nous vous proposons de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public Communal à compter du 1er janvier 2012, comme suit :

	<u>Tarifs 2011</u>	<u>Tarifs 2012</u>
- Trottoirs et terrasses (au m²/an) (selon réglementation et arrêté municipal) :		
· place Louis David	56,00 €	58,24 €
· avenues du Général de Gaulle et Pasteur		
- partie comprise entre le Bld de la République et l'Avenue d'Alsace	46,55 €	48,00 €
- partie comprise entre l'Avenue d'Alsace et la Place Louis David	56,00 €	58,24 €
- Centre DeGaulle et Louis Lamothe		48,00 €
· autres voies ou places (m ² /an)	19,90 €	20,50 €
- Chevalet sur trottoir et porte revue (l'unité)	21,00 €	21,65 €
- Brocante Place de l'Étoile et Vide Greniers/m² (5 m²)	10,00 €	10,60 €
- Stationnement camion outillage (forfait 1/2 journée)		150,00 €
- Occupation du DPC à l'occasion de travaux /m²/jour :		
· dépôt de matériaux sans conteneur	1,06 €	1,10 €
· dépôt de matériaux avec conteneur ou occupation sans dépôt de matériaux	1,00 €	1,05 €
· abris de chantier (m ² /jour)	0,35 €	0,36 €
· grues de chantier (participation aux frais de dossier)	164,00 €	170,00 €
- Chasse aux pentes (par paire de filet/saison)	9,20 €	9,50 €
- Nocturnales estivales des artisans d'art (par étal et par journée)	10,00 €	11,00 €
- Cirques et autres spectacles ambulants/m²/jour (gratuité pour 100 places attribuées au C.C.A.S.)	1,12 €	1,17 €
- Emplacement pour 1 marché de nuit	32,00 €	33,00 €

- Emplacements "Salon des Loisirs" :		
<i>(forfait pour la durée de l'animation)</i>		
. surface de 1 à 20 m ²	32,00 €	33,00 €
. surface de 20 à 30 m ²	52,00 €	53,60 €
. surface de 30 à 100 m ²	74,00 €	76,30 €
. surface de 100 à 200 m ²	95,00 €	98,00 €
. surface > à 200 m ²	117,00 €	121,00 €
- Emplacements Fête locale de la Ste Quitterie :		
<i>(forfait pour la durée de l'animation)</i>		
. surface de 1 à 20 m ²	30,00 €	31,00 €
. surface de 20 à 30 m ²	50,00 €	52,00 €
. surface de 30 à 100 m ²	70,00 €	72,00 €
. surface de 100 à 200 m ²	89,50 €	92,00 €
. surface > à 200 m ²	110,50 €	114,00 €
- Kiosque de bateliers : (redevance à l'année)		
. Place Louis David (UBA – SHEHERAZADE)	670,00 €	700,00 €

Pour information, le niveau le plus élevé du tarif d'occupation du domaine public communal à l'occasion de travaux donnant lieu à « dépôt de matériaux sans conteneur » vise à inciter les maîtres d'ouvrage à faire usage de conteneurs limitant ainsi les nuisances sur le domaine public communal (dépôts de matériaux, remblais...).

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT

